Sieyes; il butions di-

rectes; elle

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Nonidi 29 Germinal, an V.

(Mardi 18 Avril 1797).

Destination d'un corps de troupes piémontaises de quinze à seize mille hommes pour aller renforcer l'armée du général Buonaparte. — Mauvais état dans lequel se trouve l'armée de l'archiduc Charles. — Assassinats fréquens dans le département de Loir et Cher. — Bulletin de l'armée d'Italie. — Liste des députés nommés par diflérens départemets.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ALLEMAGNE.

De Stuttgard , le 4- avril.

Les troupes piémontoises qui formoient un cordon sur la frontière du Milanès, ont une destination bien différente de celle qu'on avoit supposée: c'est un corps d'armée de 15 à 16 mille hommes, qui doit aller renforcer l'armée du général Buonaparte, en vertu d'un traité d'allince offensive & défensive conclu entre sa majesté le roi de Sardaigne & la république française. Les conditions n'en sont pas connues; mais on prétend savoir que la Franco prend à sa charge la solde & l'entretien de ces troupes aussi-tôt qu'elles auront passé le Tesin; & qu'elle garantit au roi de Sardaigne une augmentation de terpitoire à la paix générale. Les lettres de Vienne du 27 confirment cette nouvelle, en annonçant que l'ambassadeur de Sardaigne a reçu le 20 un courier de sa cour, qui le rappelle à Turin.

Il paroît que la conclusion du traité d'alliance dont on parloit depuis plusieurs mois, a été un des résultats des conférences tenues à Bologne.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général de Freisac, le 14 germinal, an 5.

Bulletin du 13 germinal.

Les divisions Angereau & Massena, qui étoient arrivées le 12 à Saint-Veit, en chassant devant elles l'atriere-garde ennemie, ont continué leur marche sur Freisac, en réparant tous les ponts que l'ennemi avoit coupés sur la Zurk, avec cette activité qui caractérise les opérations de l'armée d'Italie. Le retard qu'éprouverent nos troupes fut bientôt regagné par leur marche précipitée. L'ennemi voulut tenir à Freisac, où il avoit demandé une suspension d'armes de quatre heures. Il chandonna des magasins immenses de quoi nourrir 20 mille hommes pendant quinze jours. Il voulut profiter des avantages que lin offroient

les gorges au-dessus d'Irnestein; il fit rétrograder plusieurs bataillons de grenadiers; & malgré ses dispositions & son artillerie, il fut forcé par la division du général Massena, qui fit dans cette occasion 600 prisonniers, & tua & blessa beaucoup de monde.

L'ennemi évacue le Tyrol devant nos divisions qui sont

au-delà de Brixen & Lientz.

La division Bernadotte, qui a protégé l'évacuation des mines d'Idria & la perception des impositions mises sur Trieste, suit son monvement sur notre droite.

Le chef de l'état-major-général, Signé, Alex. Benthien.

DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

De Chambéry, le 20 germinal.

Un courier, qui a passé ici avant - hier, représentoit l'armée du prince Charles comme réduite dans l'état le plus fâcheux. On assure que ce prince a couru des risques personnels très-graves, & que sans le secours d'un cheval très - vite à la course, il auroit été fait prisonnier.

Quoique la forteresse de Lintz puisse encore arrêter l'armée victorieuse, Vienne est tellement menacée, qu'on croit fort qu'ello fera des propositions de paix. On pretend que l'archiduc presse beaucoup sa cour d'entrer en négociation.

Nous voyons ici passer des troupes en grand nombre pour l'Italie. Dans l'espace des six derniers mois, on estime qu'il en a passé près de 80 mille.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Extrait d'une lettre du Mans, du 24 germinal.

Je vous avois annoncé que le terrorisme triomphoit au Mans; il vient d'être abattu par l'assemblée électorale. Il est impossible d'offrir plus d'ordre, de sagesse & de dignité. Une majorité immense a porté à la législature trois honnnes également recommandables par toutes les vertus patriotiques. L'un est le citoyen Belin de Bera, qui, pour les services qu'il avoit rendas à sa patrie dans la magistrature, a été enseveli dix mois dans les cachots de hobespierre; le second, le citoyen Mangeot, officier d'artillerie, qui a été aussi en butte aux fureurs des jacobins; le troi-

s.

ppose l'apxe à Drax civils & demande mpression le la dis-

nmission, tôse, qui e peudant autre rapixe les dé-

1 ½, 3½. 14 Î. 10 s.10 l. ol. 2s.½. l. perte. ...26 s. o2 l. 5 s.

- Saven - Sel, 7 jury des les écoles Antiques,

d'Ham-

utile. Les conde édie l'auteur avans qui uperfia.

tiques

sieme, le citoyen Piet, qui a passe sa vie à plaider la cause des accusés. Voilà les choix dont s'honore le département de la Sarthe, &c.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Blois , le 21 germinal.

Les opérations de notre assemblée électorale se sont terminées à la satisfaction des honnètes gens. Le parti opposé n'ayant pu réussir à faire nommer pour député l'ex-conventionnel Venaille, homme généralement détesté, sur-tont dans notre ville où il a fait beaucoup de mal, a tourné ses voix sur Dubois-Crancé, qui de 230 votans, a en 39 voix. C'est une dérision d'autant plus frappante, que Babeuf luimême en a obtenu une.

Le citoyen Jousselin, notaire en cette ville, jouissant de l'estime générale, vient d'être nommé au conseil des anciens. Le citoyen Deschamps, de Vendôme, qui a toujours professé les meilleurs principes, a été nommé pour le con-

seil des cinq-cents.

Il se commet, dans ce pays-ci, des vols et des assassinats fréquents; les voyageurs ne peuvent plus s'exposer dans les routes à la chûte du jour, et les personnes qui vivent dans des campagnes isolées, y courent les plus grands dangers, nier un particulier des environs de cette ville a été trouvé ainsi que sa femme et une domestique, asssassinés à coups de conteau, avec les têtes séparées du sorps. Un des assassins a été trouvé quelques heures après.

De Paris , le 28 germinal.

Les électeurs du département de la Loire ont nommé pour députés au corps législatif, les citoyens René Pupil, du Bourg-Argental; et Imbert, de Mont-brison: choix excellens, mais non dans le sens de Poultier.

Dans le département de la Meurthe, on a nommé les

citoyens Jacqueminot & Boulet.

Dans celui du Doubs , les suffrages s'étoient d'abord réunis sur le citoyen Gros; mais il a refusé, & l'on a nominé à sa place le citoyén Grappe, ci-devant professeur de droit à Besançon.

Dans celui de la Hante-Saône, les citoyens Laterrade,

avocat, & Pichegru, général en chef.

Dans celui de Saône & Loire, on a nommé au conseil des anciens le citoyen Tupinier, membre du tribunal de easation; au conseil des cinq cents les citoyens Changarnier, d'Antun, & Vaudelin, président suspendu du département de l'an 4.

Dans celui du Rhône, les citoyens Desrieux & Jourdan,

jeune homme de 26 ans.

Dans celui du Pas-de-Calais, les citoyens Grandsere, homme de loi; Bacon, propriétaire; Corne, fils, administrateur du département; Banchez & Bauchel.

Dans celui des Vosges, on a choisi pour second député

le citoyen Delpierre, ex-législateur.

Dans celui de la Haute-Vienne, le citoyen Bordas, exconventionnel, & le général Jourdan.

Dans celui de Mayenne & Loire, les citoyens Cons-

tard, & Desmaziere, ex-constituant.

Dans celui de Maine & Loire, les citoyens Delorme & Mamert-Coullion, ex-administrateurs du département ; Lorrier de Beaufort & Joubert Bonnaire, négociant. Le citoven Chasle, de Saumur, juge du tribunal civil du département, a été nommé membre du tribunal de cas-

Dans celui du Pny-de-Dôme, les citoyens Boircan, Milareje, l'Ami, Picot-Lacombe.

Dans celui d'Indre & Loire, les citoyens Ganthier, exeonstituant, Huchet, ex-secrétaire d'intendance.

Résultat du second scrutin du corps électoral de Paris, pour la nomination à la simple pluralité relative, des 22 juges civils, pour completter les 48.

Achenay, ex-avocat, ex-juge de paix; Belin , ex-aggrégé en droit , juge actuel ;

Boucher Durmont, ex-avocat au conseil, juge actuel.

Boulanger, ex-procureur au châtelet; Bourcey , ex-procureur au parlement ; Caillean fils , ex-avocat.

Chappe l'aîné, ex procureur au châtelet, officier municipal du septième arrondissement;

Dumours , ex-conseiller en la cour des aides ; Devauvert, ex-procureur au châtelet; Folenfant, ex-avocat, ex-juge, juge actuel;

Gerard , idem Godescard de Lille, ex-avocat au couseil;

Henin , ex-maître des comptes ;

Henvrard, ex-procureur au parlement; Jurieu, ey-procureur au châtelet, ex-lieutenan-généralde la prévôté de l'hôtel;

Laus de Boissy, ex-avecat, ex-conseiller en la connétablie, juge actuel;

Legras, ex-avocat, ex-juge, juge actuel; Mourre, ex-avocat, ex-membre de l'administration civile, de police et des tribunaux, jege actuel;

Nau de Champlouis, ex-conseiller au châtelet; Pelletier , ex-avocat;

Villedicu, ex-procureur an châtelet, ex avocat.

Plasieurs journaux ont répandu le bruit que la flottille de Dunkerque, commandée par le capitaine de vaisseau Muskeyn, avoit été accueillie par un coup de vent à se sortie du port; qu'un des principaux bâtimens avoit peri, corps & biens, sur une jettée; & que plusieurs autres avoient été dispersés ou étoient tombés au pouvoir de l'ennemi. Ces faits sont dénués de tout fondement.

Il est bien vrai que le citoyen Muskeyn est sorti de Dun; kerque; qu'une partie des hâtimens sous ses ordres s'est portée dans l'est et dans l'ouest de ce port; mais ce mouvement avoit été ordonné, et n'est pas l'effet de la dispersion de la flottille. Il est encore vrai que plusieurs canonnieres ont combattu contre des frégates anglaises, mais aucune de ces embarcations n'a été prise, et l'ennemi, au contraire, a été force d'abandonner le champ de bataille; enfin, il est vrai qu'un des bâtimens a échoué en sortant du port ; mais il a été depuis remis à flot , et personne n'a péri. Au surplus, la flottille continue à favoriser la navigation du cabotage, et à préserver de toute atteinte cette partie des côtes de la république. (Article officiel.)

Sur la lettre de Buonaparte à l'archiduc Charles.

Buonaparte semble avoir pris à cœur de justifier sa fortune & d'obtenir tous les genres de gloire. La lettre qu'il vient d'écrire à l'archidue Charles restera autant que le souvenir de ses exploits; elle est fortement empreinte du sentiment de la véritable gloire. C'ess au moment où ses succès l'emportent avec une rapidité qu'à peine il a pu prévoir, qu'il se montre supérieur à la gloire d'un

conquera paix. Je nité au sollicité es plus flatter.] délicates incerité

jamai de l'a Buon hiemplu ristes r ie can enx de ii même ers lui a vieille ni accon emande Rome, triomph lus her milles éni, qu nalbeur ans sa Voilà homani de leur 1 et dans 1 ecore I ls Honu

> mids; lle de ules. ander unt' et primė oit d llumées Buons raindre guerra btenie (es mov

> > aix po

L'admir

Si Bu

oit jou

aivront

noient

ux ill

fen d

CI Vous te du e la co En qu itution Boircan,

thier, ex-

aris, pour

s 22 juges

actuel.

ier muni-

général de

a connéta-

ration ci-

t.

la flottille e vaisseau vent à sa voit péri, urs autres ouvoir de

ent. i de Dunz rdres s'est ce monvela disperurs canon-, mais aumemi, au e bataille; sortani du ne n'a peri. igation du

Charles.

ustifier sa La lettre aufant que empreinte noment où peine il a

loire d'un

llumées en quelque sorte par nos mains. Buonaparte qui aspire à la gloire d'éteindre la guerre, doit raindre de laisser sur ses pas un fléau plus terrible encore, aguerre eivile; lor qu'il invite à la paix, et ne veut plus blenir que des couronnes civiques, il ne doit pas se priver es moyens, ni négliger les mesures qui rendent encore la partie des aix possible. LACRETELLE, le jeune. L'administration municipale de Morlaix aux rédacteurs des Nouvelles Politiques.

conquérant, pour se présenter comme un énvoyé de la paix. Je le loue d'avoir fait entendre la voix de l'huma-

mité au milieu du fracas des armes ; je le loue d'avoir sollicité son ennemi par les motifs les plus touchans &

les plus généreux, & d'avoir ménagé son orgueil sans le

fatter. Le calcul le plus habile ne dicte point ces nuances

délicates, ne va pas jusqu'à ce tou de persuasion & de sincérité. On est ému en lisant la lettre de Buonaparte;

jamais une lettre diplomatique n'a obtenu de l'intérêt

Buonaparte qui a vaincu tant d'armées différentes,

triemplie aujourd'hui de toutes les préventions que de ristes ressouvenirs excitoient, de toutes les inquiétudes

que causoit l'éclat de ses victoires. Il se montre ambi-

ienx de cette gloire qu'on ne partage ni avec la fortune,

ni même avec les plus valeureux compagnons. Il a reuni

ers lui tous les esprits, depuis qu'on l'a vu respectant

a vieillesse, le malheur & le dévoucment de Wurmser, ni accordant dans sa capitulation au-delà de ce qu'il avoit

emandé pour lui ; depuis qu'on l'a vu s'arrêtant devant

lome, saus se laisser séduire par l'ostentation d'un vain riomphe; rendant hommage à la religion de ses peres; plus heureux encore s'il n'eût point remporté de ces dé-

onilles que le respect des peuples à consacrées : on l'a

leni, quand on l'a vu s'occupant à soulager l'exil de ces

malbeureux prêtres, que l'esprit revolutionnaire persécute

Voilà bien des gages donnés à la cause de la justice et de

l'homanité; seule cause dont les défenseurs roient assurés leur récompense, parce qu'ils la trouvent en eux-mêmes

tidans la lente justice des siècles. Mais que Buonaparte est

rere loin d'avoir réparé les malheurs de la guerre et tous

8. Buonaparte parvenoit à conclure la paix, s'il retouroit jouir dans sa patrie de toutes les bénédictions qui

uvront un héros pacificateur, quels tristes tableaux s'of-moent à lui en retraversant l'Italie & en revoyant ces

un illustrés par sa gloire! Par-tout des villes en proie

u seu des séditions : ici la superstition sorgeant des poi-

maids; là le fanatisme révolutionnaire exécutant des

seurires & des proscriptions; la cause de la religion & elle de la liberté également souillées par des scenes vio-

cutes. Tantôt une multitude de victimes viendroit lui de-

mander justice contre des tyrans populaires, qui se for-

ment sur l'épouvantable modele de ceux qui nous ont

primes; tantôt une puissance neutre & amie le conju-

roit d'arrêter ses pas pour arrêter toules les révoltes

la Reaux qui suivent la gleire des armes!

de l'attendrissement.

CITOYENS,

Vous avez inséré dans votre feuille numéro 193, en ale du 13 germinal, un paragraphe injurient aux choix e la commune de Morlaix au corps électoral du Finis-

La qualité de magistrats du peuple qui veulent la constution, l'union & la paix, nons ne pouvons nous conpêcher d'y être sensibles & de vous prier de désabuser vos lecteurs par la même voie.

La commune de Morlaix a des pertes à compter, comme beaucoup d'antres; mais c'est à les oublier, à les réparer même, que les bons citoyens doivent s'atta-

L'arrestation du père du général Morean fut commandée par le tribunal révolutionnaire siegeant à Brest, et ne pent être imputée à des citoyens de Morlaix. Ils ont tous été sens bles à sa perte, comme ils s'honorent de la gloire de son fils , et on doit compter sur les choix d'électeurs qui ont de nouveau promis attachement à la république, à la constitution de l'an 3, et se sont engagées à les désendre contre les attaques de la royanté et de l'aparchie.

Que ferons-nous de l'Italie?

C'est le titre d'une brochure de 36 pages, qui so trouve chez les merchands de nouveautés; prix, 6 sols. L'auteur, qui paroît fort instruit de l'état actuel de l'Italie, écrit avec modération & propose des vues politiques, qui peuvent souffrir quelque contradiction, mais qui méritent d'être discutées. Nous allons citer un passage de cet écrit.

" La saine politique ne nons conseille-f-elle pas de chercher à affermir noire constitution, & de ne pas allumer à côté de nous une révolution nouvelle, après avoir dé-claré à toute l'Europe que la nôtre étoit terminée? N'estil pas évident que notre sûreté & notre repos exigent d'accoutumer le peuple à l'obéissance aux loix, au lieu de protéger dans un autre pays une révolution dont il est impossible de prévoir le caractère & de calculer les conséquences; que notre gouvernement a besoin de consider ion & de confiance an-dehors, & qu'il ne peut l'ob-terir qu'en ne s'immisçant pas dans les autres gouvernemens ; enfin que l'établissement d'une république en Italie deviendreit une source intarissable de troubles & de factions, dont il seroit humiliant pour nous de se déclarer les protecteurs & les amis?

» Quels sont d'ailleurs les titres que nous avons pour nous déclarer ainsi les instituteurs de gouvernemens chez les antres? Nos principes ne peuvent en admettre qu'un seul, celui de la volonté générale. Or, qu'elles preuves avons-nous du consentement du peuple Italien à ces innovations, et quel gage obtiendrons-nous de sa fidélité à maintenir ces institutions étrangeres, aussi-tôt qu'elles ne seront

plus protégées par la présence de notre armée.

» N'est-il pas évident au contraire que les insurrections de Lugo, de Pavie, de Binasco, de la Carfagnane, de Jesi, &c., et les rigueurs excessives qui ont été déployées si souvent par nos généraux, pour contenir le peuple, sont autant de témoignages incontestables de sa répugnance pour de semblables changemens ? Il scroit absurde de supposer de bonnefoi, qu'un peuple vieilli dans l'habitude d'antiques usages, de sentimens et d'idées religieuses qui sont pour lui comme des loix, puisse réformer est un moment son existence morale, pour aceneillir des opinions nouvelles, dont il ne connoit encore ni le vrai sens, ni le but, ni l'utilité. Les passages rapides et violens d'une opinion à une autre, sont aussi contraires à la nature intellectuelle de l'homme, qu'à la constitution des sociétés : le tems seul et les lumières ont le pouvoir de changer, par une tendance naturelle, ce que le tems et les préjugés ont consacré. Les idées dominantes d'un peuple se composent des al mens moraux et politiques de sa situation. Les agitations de la liberté ont produit en

Italie, dans le sejzieme siecle, l'étonnant génie de Machiavel : des tems plus calmes, une longue paix, ont depuis changé la direction des esprits, et les ont tourné vers l'étade de la littérature et des arts, au lieu de les arrêter sur les principes toujours difficiles et mystérieux de la politique. La seience sociale est en Italie à son berceau, et les discussions qui se sont élevées tout récemment au sein du congrès cispadan, n'ont que trop prouvé combien les idées les plus communes en France avoient besoin, pour ces législateurs, de définitions et de développement ».

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Lecointe-Puyraveau.

Séance du 28 germinal.

On lit le bulletin de la santé du citoyen Sieyes; son

état est toujours satisfaisant.

Golzart, par motion d'ordre, demande qu'une commission soit nommée pour examiner de quelle maniere on vérifiera les pouvoirs des nouveaux députés au corps législatif.

Plusieurs membres représentent que cet objet regardera le corps législatif après l'arrivée du nouveau tiers, & le

conseil passe à l'ordre du jour.

Pars de la liberté, un mannequin qui le représentoit.

S'il ne s'agissoit que d'une injure particulière, Pons annonce qu'il l'auroit méprisée, mais ce sont tous les représentans qui ont montré un vif amour pour la république, qu'on menace. Sieyes vient d'être assassiné; d'ailleurs on n'a pas recherché à Verdun les autours de l'attentat qu'il dénouce ; un militaire au contraire qui a voulu dé cher le mannequin a été arrêté. Pons invite le conseil a prendre

des mesures générales. Le conseil charge le directoire de faire rechercher &

poursuivre les auteurs de cet attentat. On reprend la discussion sur les transactions : la question dont le conseil s'occupe, est de savoir s'il y aura une échelle de dépréciation des assignats, uniforme pour toute la république.

Plusieurs membres sont de cet avis, & demandent que cette échelle soit dressée d'après les cours de la tréso-

reric nationale.

D'autres membres représentent que le cours a varié selon les départemens, & n'étoit pas le même par-tout

aux mêmes époques.

Bergier présente un long projet tendant à ce qu'on soit tenu de rembourser la valeur de ce que les assignats qu'on a reçus représentoient dans les lieux où on les a reçus. Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à la com-

mission du projet de Bergier.

Il renvoie à la commission des finances le projet sur la solde des troupes, présenté par Gossuin.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 28 germinal.

Michet, organe d'une commission, fait un rapport sur

une résolution du 19 ventôse, qui transfere à Neuville le tribunal de police correctionselle de Pithiviers. Il propose de rejeter l'acte d'argence, attendu que rien ne prouve la nécessité pressante de changer le siège de ce tribunal, & que d'ailleurs l'une des deux communes qu en réclament le possession, n'a pas encore eu le tems d faire parvenir les motifs de ses réclamations.

Le conseil rejette l'acte d'urgence, & , conformément à la constitution, ne délibere pas sur le fond.

Sur le rapport de Jevardot-Fombelle, le conseil approave une resolution du 25 germinal, qui fixe l'époque de l'installation des fonctionnaires publics élus par le

Raret

Au

réd

de

P

16 li

Le remp de to

avoie

vient

de M

miral

milit

Ne

Le 1

encor crain

bient

de S

à po

Vora

glais

rope

L

pour

guer

doit

terre

de c

velle

déta

S

Laffon-Ladebat, au nom d'une commission, propose le rejet de la résolusion qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Mortrée; vu que les motifs qu'on a donnés de la nullité de ces opérations ne sont pas suffisans, la constitution ne les ayant pas énoncés. - Impression, ajournement.

Bourse du 28 germinal.

Amsterdam60 $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{1}{4}$.	Lausanne. 1 3 30 j., 3 3 3 m.
Idem courant	Londres
Hamb190 $\frac{5}{4}$, $188 \frac{1}{2}$.	Inscrip. 91. 17 s. 1, 111. 28.1.
Madrid 11 l. 10 s, 7 s. 1.	Bon 3 10 l. 2 s., 38.
Mad. effeet131.15 s.	Bon \(\frac{1}{4} \dots
Cadix11 l. 7 s. ½, 5 s.	Mandat
Cadix effect131. 12 s. 1.	Or fin1021.58.
Gênes 92 1, 91 1.	Ling. d'arg50 l. 128.1.
Livourne101 4.	Piastre
Bâle 1 \(\frac{1}{4}\) 30 \(\frac{1}{5}\), 3 \(\frac{1}{4}\) 3 m.	Quadruple 79 l. 128. 12.
Lyonau pair.	Ducat d'Hol11 l. 7 s.
Marseille au pair .	Souverain33 1. 15 s. 1.
Bordeaux au pair .	Guinée

Esprit 5, 450 livres. - Eau-de-vie 22 deg., 360 liv. — Huile d'olive, 1 liv 9 s. — Café Martinique, 2 l. 3 s. — Idem Saint - Domingue, 2 liv. 1 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 9 à 10 s. — Savon de Marseille, i liv. - Chandelle, 13 sols. - Sel, 7 liv. le ^o.

Les Hommes de 1795, satyre, par F. M. G. Duault; se trouve chez tous les marahands de nouveautés.

Chivres completies de Mably, 12 vol. in-8°. de 400 & 450 pags chaque. Nouvelle édition. Paris, 1797: Prix, broché, 21 liv. pour Paris, & 30 liv. franc de port.

Les memos, 24 gros volumes in-18 de 250 à 500 pages chaque. Faris, 1797, Prix, broché, 18 liv. & 24 liv. franc de port. Cet ouvrage n'a pas encore été imprimée sur ce format.

Cette nouvelle édition est belle, bien exécutée & imprimée sur beau papier. Elle est annoncée à un prix très-modique, qui est de plus de moitié moindre de l'ancien prix, afin que les personnes qui desireront se la procurer puissent l'avoir à peu de frais. A l'ans, chez Langlois, libraire, quai des Augustins, n°. 45.

Zéphire, ou le Berceau de Flore, 1 vol. in-18, avec figures, broché. Prix, 1 liv. & 1 liv. 5 sols franc de port. A Paris, chez Maradin, libraire, rue du Cimetiere Saint-André-des-Arts, n°. 9, & chez tous les marchands de nouveautés.